



## ATTESTATION D'EMPLOYEUR POUR LES INTERVENANTS NON TITULAIRES, PUBLIC OU PRIVÉ

Précisez si vous percevez une rémunération brute supérieure ou inférieure au plafond de la Sécurité Sociale.

Pour information : 3 269 € pour 2017

3 311 € pour 2018

3 377 € pour 2019

3 428 € pour 2020

**3 428 € pour 2021**

Je soussigné(e) .....

Cachet de l'employeur :

Date :

Certifie que M. / Mme .....

Perçoit une rémunération :

(cocher la mention qui convient)

Inférieure au plafond de la Sécurité Sociale.

Supérieure au plafond de la Sécurité Sociale.